

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 1111 Rect. à 1130 Rect.

présentés par

M. Muet, M. Ayrault, M. Dosière, M. Michel Ménard et M. Loncle

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant :**

I. – Il est attribué en 2011 aux foyers qui ont droit à la prime pour l'emploi prévue par l'article 200 *sexies* du code général des impôts à raison de leurs revenus de l'année 2010, un complément de 50 % du montant de cette prime.

II. – Les dispositions du I ne sont applicables qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû.

III. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par l'institution d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à la situation d'urgence sociale à laquelle les Français les plus démunis sont confrontés, il est proposé de majorer de 50% le montant de la prime pour l'emploi versée en 2011.

Il n'est pas acceptable que le gouvernement gèle les seuils et barèmes de la prime pour l'emploi depuis 2008. Après avoir refusé de tenir compte de l'évolution de l'inflation en 2008, gelé son barème en 2009 ; il a persévéré en 2010 et continue pour 2011. Cela n'est pas acceptable dans la situation de crise économique et sociale que nous connaissons.

Cette disposition est à mettre au regard de la défiscalisation des heures supplémentaires dont le coût exorbitant pour les finances de l'État et de la sécurité sociale (4,6 milliards d'euros en 2011) subventionne la destruction d'emplois.

Le dispositif proposé permet un gain immédiat de pouvoir d'achat pour les plus modestes et incite à retrouver un emploi.

Ces amendements identiques ont été déposés par 102 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n ^o 1111 Rect.	de MM. Muet, Ayrault, Dosière, Ménard et Loncle
Adt n ^o 1112 Rect.	de MM. Eckert, Clayes, Bloche, Mmes Iborra et Lepetit
Adt n ^o 1113 Rect.	de MM. Hollande, Jean-Louis Dumont, Chambefort, Mme Biémouret et M. Goldberg
Adt n ^o 1114 Rect.	de M. Emmanuelli, Mme Darciaux, MM. Bouillon et Jean-Claude Leroy
Adt n ^o 1115 Rect.	de MM. Bapt, Bacquet, Blisko, Dupré et Terrasse
Adt n ^o 1116 Rect.	de M. Brottes, Mme Battistel, MM. Baert, Boucheron et Le Déaut
Adt n ^o 1117 Rect.	de MM. Chanteguet, Bartolone, Bataille, Dussopt et Nayrou
Adt n ^o 1118 Rect.	de Mmes Filippetti, Faure, M. Facon, Mme Bousquet et M. Liebgott
Adt n ^o 1119 Rect.	de MM. Gaubert, Gagnaire, Cacheux, Mme Fioraso et M. Launay
Adt n ^o 1120 Rect.	de M. Habib, Mmes Mazetier, Génisson, M. Cambadélis et Mme Fourneyron
Adt n ^o 1121 Rect.	de Mme Erhel, M. Yves Durand, Mme Boulestin, MM. Goua, Lesterlin et Bascou
Adt n ^o 1122 Rect.	de M. Idiard, Mme Crozon, MM. Grellier, Caresche, Sirugue et Gorce
Adt n ^o 1123 Rect.	de MM. Issindou, Cazeneuve, Mme Pau-Langevin et M. Deluga
Adt n ^o 1124 Rect.	de M. Sapin, Mme Langlade, MM. Jung, Charasse, Mme Martinel et M. Renucci
Adt n ^o 1125 Rect.	de Mme Lemorton, M. Kucheida, Mme Clergeau, MM. Rogemont et Balligand
Adt n ^o 1126 Rect.	de MM. Lurel, Philippe Martin, Mmes Delaunay, Oget et M. Le Bouillonec
Adt n ^o 1127 Rect.	de MM. Mallot, Lebreton, Delcourt, Gille et Vergnier
Adt n ^o 1128 Rect.	de MM. Rodet, Pérat, Dreyfus, Likuvalu et Mme Le Loch
Adt n ^o 1129 Rect.	de MM. Valax, Moscovici, Roman, Dufau, Françaix et Hutin
Adt n ^o 1130 Rect.	de MM. Vidalies, Vallini, Mmes Quéré, Laurence Dumont et M. Juanico